

## CERTIFICAT

### RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

**Règlement numéro A-2021-48 abrogeant le Règlement numéro A-2019-40 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.**

Je, soussignée, Katia Morin, greffière de la Ville de Rivière-Rouge, certifie :

Que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de **5 156**.

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **527**.

Que le nombre de demandes faites est de **0**.

Que le règlement numéro A-2021-48 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter

Ou

Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

**Donné à Rivière-Rouge ce jeudi 30 septembre 2021**

**Katia Morin  
Greffière**